L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN.....$12 } payable d'avance
TRIS FOIS PAR SEMAINE.....$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 23 FEVRIER 1842.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

☞ A cause de la fête du 22 février l'*Abeille* ne paraîtra pas demain.

22 FEVRIER.

C'est aujourd'hui l'anniversaire de la naissance de Georges Washington; jour à jamais mémorable pour tous les amis de la vraie liberté et de la perfectibilité humaine. Oublions un moment nos divisions, nos querelles pour méditer sur la vie si pure, si belle, si bien remplie du héros de la liberté Américaine, du philosophe pratique dont toutes les pensées eurent pour but la gloire de sa patrie et le bien-être de ses semblables.

REVUE ETRANGERE.

Il y a déjà long-temps que nous n'avons jeté un coup d'œil sur l'Europe: notre silence s'explique aisément par le peu d'événemens remarquables dans l'ancien monde: le théâtre ainsi que par la préoccupation où nous tiennent constamment les questions si graves, si palpitantes, si vitales, qui s'agitent parmi nous. Ne faut-il pas cependant au moment où l'année 1842 va s'ouvrir pour nous par de là l'Océan, nous rendre un peu compte de la situation générale des différents Etats? Ce aperçu qui sera en quelque sorte le point de départ des prochaines nouvelles que que nous recevrons, nous permettra de poser clairement quelques questions que la distance obscurcit ou fait mal comprendre. Il sera, pour nous servir d'une expression toute commerciale, une espèce d'inventaire politique dans lequel nous apurerons les comptes pour les reporter à nouveau.

L'apparence générale de l'Europe est essentiellement pacifique. Au vaste élan belliqueux auquel elle avait été entraînée, a succédé un calme presque complet. Naguères on ne parlait que d'armémens, de fortifications, de menaces guerrières, de conquêtes, on n'entend plus aujourd'hui que ces mots: réduction d'armée, travaux industriels, pacification. Et le bruit de ces proclamations pacifiques couvre sans peine les agitations et les mouvemens qui éclatent sur différens points. Les grandes puissances sont au repos dit-on, ou veulent s'y mettre: la France a commencé; l'Autriche suit son exemple et la Prusse ne tardera pas à le faire. L'Angleterre et la Russie, pour leur part, sans réduire l'effectif de leur puissance offensive, ne laissent plus à cet effectif rien de menaçant pour la tranquillité européenne. Tous les gouvernemens paraissent dans la meilleure intelligence possible et se prodiguent les uns aux autres les plus flatteuses assurances: le discours de Louis Philippe à l'ouverture des Chambres et celui du régent d'Espagne à l'ouverture des Cortès sont là pour en faire foi. Mais que valent ces assurances? sont-elles suivies d'effet? Inspirent-elles la conviction que rien ne viendra plus troubler la tranquillité de l'Europe? Que vaut enfin cette tranquillité elle-même?

Les faits semblent dans certains cas démentir les paroles, ou du moins prouver qu'elles ne font pas naître une confiance entière. La France qui, en doit le déconnaître, met dans toute sa conduite une franchise et une droiture qu'on chercherait vainement chez nos nouveaux alliés, la France désarme, mais le plus possible cependant. Le ministre de la guerre a fait que les suppressions qui laissent intacte, dit-il, l'organisation de l'armée: son projet amène une réduction annuelle de trente millions de francs dans le budget de la guerre, et c'est là le point capital à l'intérieur. L'Autriche de son côté vise aussi aux économies; elle diminue un peu son effectif pour soulager ses finances; mais elle conserve soigneusement ses cadres; elle accorde des congés provisoires à un certain nombre de soldats sous la condition de rejoindre leurs corps au premier appel. La Prusse est sur le point d'en faire autant; mais on sait combien, grâce à son système militaire, la Prusse est prompte à rendre le pied de guerre; on pourrait dire qu'elle ne le quitte jamais. Les autres Etats de l'Allemagne ont, comme l'Autriche, comme la France, le désir d'alléger de trop lourdes charges; mais en même temps, ils semblent disposés à mettre en pratique le système militaire de la Prusse. De pareils symptômes ne trahissent-ils pas des craintes sérieuses pour l'avenir? Et ces craintes ne doivent-elles pas être entretenues par l'attitude que gardent l'Angleterre et la Russie? Cette dernière qui n'a pas l'habitude de s'inquiéter de l'opinion et qui n'explique guère ses intentions, reste dans un *statu quo* militaire qui n'a rien de menaçant, il est vrai, mais qui n'en est pas moins gênant pour l'Europe. La Russie semble être dans l'attente de quelque événement, tout prête à saisir une proie qu'elle a convoitée depuis long-temps. L'Angleterre qui n'a jamais eu à augmenter notablement ses forces de terre dont l'utilité pour elle n'est grande dans aucun cas, et qui par conséquent n'a pas à les diminuer en ce moment, l'Angleterre poursuit toujours de grands préparatifs maritimes? Est-ce l'Inde, est-ce la Chine qui réclame ces nombreux renforts, qui met en mouvement tous les arsenaux de la Grande Bretagne? N'y a-t-il pas un but plus rapproché pour ces efforts, pour ces dépenses faites dans un temps où les finances du royaume paraissent commander la plus stricte économie? C'est-là ce qu'on peut se demander.

Et après avoir jeté les yeux sur les grandes puissances intéressées à la paix continentale, si l'on descend aux Etats inférieurs qui ne se meuvent guères que d'après l'impulsion de quelques-unes d'entr'elles et dont les mouvemens peuvent avoir par cette seule cause une influence réelle sur la tranquillité européenne, —que signifient les armemens de la Turquie? de la Turquie impuissante par elle-même et dont les fatales démonstrations offrent un contraste si choquant avec l'épuisement du trésor impérial et la misère du pays? Que signifient les troubles qui se renouvellent en Syrie et l'influence qu'a arrogant dans ce pays les agens officiels et les agents déguisés de l'Angleterre? ce ne sont là, nous devons l'avouer, que des indices, des indices même fort secondaires si l'on veut; mais combinés avec les autres faits que nous avons cités ne doivent-ils pas, comme nous le disions, faire naître quelques craintes? N'y a-t-il pas là une cause permanente de perturbation? Et n'y a-t-il pas en même temps dans quelques-unes des grands Etats la plus grande pour leurs gouvernements ne croient pas à la paix?

Ainsi l'Europe, bien quelle présente l'aspect le plus calme est loin cependant d'être assurée de conserver long-temps et tranquillité. Des germes de guerre couvent toujours à l'Orient; et les puissances européennes qui ont quelque prudence ou quelque ambition, tout en maintenant les plus pacifiques dispositions, peuvent, autant du moins que cela leur est possible, prendre mesure contre les chances d'un état de chose qui ne présente aucune garantie solide.

Incendie.—Ce matin, vers cinq heures, le feu s'est déclaré dans une maison de Carrolton. Poussées par le vent de nord, les flammes se sont communiquées à une autre maison et au bel hôtel de Carrolton, appartenant à la Compagnie du rail road de ce nom. On n'a sauvé qu'une partie des meubles. (*Courrier.*)

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance de Lundi 21 février 1842.

Sur motion de M. Hunt, la Chambre s'occupe de l'acte pour amendement l'acte d'incorporation de la Cour de Carrollton, et l'adopte.

Sur motion de M. Dugué, et après dispense des règles, la Chambre s'occupe du bill présenté par le comité de conférence, lequel pourvoit d'une manière définitive à l'adoption des titres dans la paroisse d'Orléans.

Ce bill relatif au siège de la Cour de justice de la paroisse des Avoyelles, est lu trois fois et adopté.

Sur motion de M. Morse, la Chambre s'occupe du bill relatif à l'étude géologique du sol de la Louisiane et le rejette, ce bill, dont l'objet est de contraindre les banques à payer immédiatement leurs obligations en espèces. Il règne parmi les esprits, s'il faut en croire les journaux de la Pennsylvanie, une grande fermentation contre la législature.

Sinistre.—Nous lisons dans le *Norfolk Boston*, du 10:—Une petite goélette, le *Hector*, qui avait mis à la voile mardi pour York River, a sombré le même jour, à environ 9 heures de l'après-midi, à quelques lieues de Back-River, au milieu d'une bourrasque qui soufflait de l'Amérique septentrionale. Le capitaine et le mousse ont été noyés; le second a été mauvé par une goélette qui se trouvait en vue.

Incompréhensible.—Une jeune fille de 14 ans vient de se laisser enlever à New-York, par un vieillard de 60 ans. Les deux tourtereaux, après avoir fait bénir secrètement leur union, ont pris passage à bord d'un paquebot pour Liverpool.

EXTERIEUR.

MEXIQUE.

Il résulte d'une correspondance du Mexique dont nous avons eu communication, que Santa Anna vient de créer quatre maréchaux et une garde d'honneur. Ne pense pas tirer de ce fait la conclusion que le héros de San Jacinto vise à se faire couronner empereur du Mexique?

On signerait encore, d'après cette correspondance, si Santa Anna approuvait le traité conclu entre le Mexique et Yucatan; ce qu'il y a de certain c'est que ce traité est tout à l'avantage de ce dernier.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le Sévère Suédois, est arrivé hier du Havre d'où il était parti dans la première quinzaine de Janvier. Nous devons à l'obligeance des Editeurs du Picayune et du Sentinelle du *Merchant's Exchange* d'avoir eu communication de quelques journaux du Havre sous la date des 8 et 10 janvier.

On lit dans le Journal du Havre:

Paris, 7 janvier.

Si la session ne se relève pas par un intérêt impréva, elle sera la plus triste et la plus stérile de toutes celles qui se sont succédé depuis 1830. Avec la chambre actuelle, il faut quitter les longs sapins et les grandes panaches: tout au plus serait-elle à la hauteur d'une petite discussion sur l'adjonction des capacités parlementaires. La majorité ne veut point aller au-delà.

Il faut le dire, c'est M. Thiers qui pèse encore sur la situation; c'est à lui à qui l'on doit cette hésitation dans la marche d'une partie du centre-gauche. Du moins c'est ainsi que MM. Dufaure et Passy expliquent leur candidature et cherchent à justifier leur rôle. Ils n'aiment pas M. Guizot, mais ils aiment encore moins M. Thiers; ils ne veulent rien faire contre le premier qui puisse profiter au second. La partie du centre-gauche qui se rattache aux députés de l'Eure et de Saintes n'ignore pas aujourd'hui que l'intérêt qui portait M. de Lamartine à la politique était l'œuvre de M. Thiers, et que les soixante voix données au candidat malheureux sont surtout celles de ses amis. De là est survenue une défiance plus profonde, qui sera difficile de faire cesser.

Certes, en se plaçant dans l'un et dans l'autre camp, avec un pied dans le ministère et un pied dans l'opposition, les deux colosses de Rhodes du tiers-parti auraient peut-être raison, si aucun calcul personnel ne se mêlait à cette tactique. Malheureusement les uns ou gonflent d'air dans des vues qui ne sont pas désintéressées, et qui n'ont pas pour but le plus agréable que le rôle d'arbitre entre les partis qui occupent le pouvoir et ceux qui y aspirent. On a ainsi les avantages de l'autorité sans en avoir les inconvéniens; on est plus ministre que les ministres, on règne sous leur nom. C'est doux et sûr; on jouit de la faveur et l'on ne craint pas la disgrâce; on reçoit des avances de tous les côtés et on ne se livre à personne. Jamais ce système de coqueterie politique n'avait été appelé à de tels honneurs, et nous ne sommes pas étonnés que les deux hommes d'état qui sont parvenus à le créer cette situation ne soient pas fort empressés d'y mettre un terme. Quel portefeuille vaudrait la gloire d'être la providence de tous les portefeuilles?

Ainsi s'explique la réserve des deux députés sur lesquels devrait rouler toute la tactique de la session. Ils se refusent à servir d'instrumens à une révolution ministérielle; ils ne veulent pas être les jouets de M. Thiers. C'est ce qu'ils répètent aux intimes; c'est l'explication avouée; l'explication intentionnelle: ce qu'ils préfèrent leur influence réelle hors du pouvoir à une influence douteuse dans le pouvoir. Aussi, sur aucune question, on ne les a vus s'exprimer d'une manière catégorique. Ils se voient épiés, ils craignent d'être pris au mot. S'ils se prononçaient pour la moindre réforme, s'ils en révélaient la formule, à l'instant même M. Thiers et ses amis se jetteraient sur cette proie et s'arrangeraient de manière à en faire un moyen d'attaque. Or, c'est là surtout ce que MM. Passy et Dufaure voudraient éviter. Conséquens avec leurs votes antérieurs, ils appuieraient, ils proposeraient même une réforme, s'ils ne craignaient pas qu'elle ne dégénérât en lutte de portefeuilles. A ce point de vue, l'attitude de M. Thiers, plus excitée, en mesure que ses chances diminuent, pourrait encore compromettre les améliorations électorales et parlementaires. On paraît résolu à la chambre à ne rien faire qui puisse entraver dans ses plans et servir ses projets, soit immédiats, soit lointains. S'il était possible de faire abstraction, au Palais-Bourbon, de la personne et des intérêts de M. Thiers, le cabinet de M. Guizot ne durerait pas vingt-quatre heures. Les prétentions de son rival font une grande partie de sa force.

C'est sous cette inspiration que s'est formée la commission de l'adresse. Il est certain qu'elle s'efrase aujourd'hui d'elle même et qu'elle va mettre dans son travail les apparences d'un contrôle sérieux. On dit que M. Dupin aîné a été admirable dans la première séance de la commission. Voyant que personne ne prenait la parole pour attaquer le ministère, il s'est levé et a joué le rôle de pré-orateur qui pousse son bonnet devant lui, disant "Jean-Jacques Rousseau, philosophe impie, répondra-mi?" Et comme le bonnet s'agardait bien de répliquer.—"Tu ne dis rien, ajoutait l'orateur, donc tu consentes." M. Dupin a ainsi assez adroitement parlé pour "le vrai." Il a fait ce qui, que le ministère dépose sur le bureau de la commission toutes les pièces qui concernent les négociations d'Orient."—"Vous vous contenterez bien de *quelques-unes*" lui a dit M. Lefebvre en essayant de le calmer.—"Non, répondit le fougueux président, je veux l'intégralité commissaire. Cette audace, cette exigence ont causé une sorte de trouble dans les deux cours des Tuileries et de Saint-Pétersbourg. Mais la *Presse*, qui a donné cette nouvelle, n'avait pas, non le droit, mais le pouvoir, pour ses renseignemens à très bonne source. Nous lisons dans le *Siècle*, à l'appui de notre assertion:

"Un grand nombre de députés ont pu avoir aujourd'hui [8 janvier] communication des lettres arrivées par le courrier de Saint-Pétersbourg, et dans lesquelles on rapporte que le chargé d'affaires de France a été jour ainsi dire frappé d'interdit comme on l'était par les excommunications au moyen âge. Dans les maisons où il se présente et où d'ordinaire il était reçu avec *empressement*, la consigne est d'être toujours absent à l'heure de ses visites. S'il entre au théâtre, les deux loges qui avoisinent la sienne se ferment et se vident. Nous nous bornons à ces détails, qui seront juger de la disposition d'esprit de l'empereur Nicolas. Au reste, cette disposition, à l'égard de la dynastie actuelle, n'a pas varié. On se souvient de ce projet d'institution d'un prince d'Allemagne, dont le frère venait d'entrer dans la maison d'Orléans: "*Votre frère n'est allié à une famille torée.*"

(*Journal du Havre*)

—Le *Journal des Débats* annonce que S. M. a commué la peine de mort prononcée contre Quénisset, Colombier et Joël Brasier; que le premier sera déporté et que les deux autres subiront la peine des travaux forcés à perpétuité. Le même journal ajoute que l'entérinement des lettres de commutation, dont nous annonçons pourhier, à la chambre des pairs, n'est point annoncé par le *Moniteur*.

Nous ferons remarquer que le *Bulletin des lois* publie la ratification du traité du 15 juillet.

Voici le texte de cet acte:

"Art. 1-r.—Sa Hautesse le sultan, d'une part, déclare qu'il a fait et fera révolution de ministère, à l'intérieur, en principe invariablement établi comme ancienne règle de son empire, et en vertu duquel il a été de tout temps défendu aux bâtimens de guerre des puissances étrangères d'entrer dans le détroit des Dardanelles et du Bosphore, et que, tant que la Porte se trouvera en paix, Sa Hautesse n'admettra aucun bâtiment de guerre étranger dans lesdits détroits.

"Et LL. MM. le roi des Français, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le roi de Prusse, et le roi de Sardaigne, d'autre part, s'engagent à respecter cette détermination du sultan, et à se conformer au principe ci-dessus énoncé.

"Art. 2.—Il est entendu, en résultant l'irrévocabilité de l'ancienne règle de l'empire ottoman, mentionnée dans l'article précédent, le sultan se réserve, comme par le passé, de délivrer des firmans de passage aux bâtimens légers sous pavillon de guerre, lesquels seront employés, comme il est d'usage, au service des légations des puissances amies.

"Art. 3.—Sa Hautesse le sultan se réserve de porter la présente convention à la connaissance de toutes les puissances avec lesquelles la Sublime Porte se trouve en relation d'amitié, en les invitant à y accéder."

Les signatures sont apposées dans l'ordre suivant: d'une part, MM. Bourqueney, Esterhazy, Neumann, Palmerston, Bulow et Brunow; de l'autre Chékib.

—Une convention relative au péage du Sund avait été négociée, de concert avec le gouvernement Britannique, par le Danemark, et les commissaires spéciaux d'Hégoto et effet par les cours de Stockholm et de Copenhague. Les ratifications ont été échangées le 20 novembre, en cette dernière résidence, entre le ministère des affaires étrangères et l'envoyé extraordinaire ministre plénipotentiaire de Suède et Norwège. Le respect des droits acquis, une sorte de conciliation sincère, esprit de conciliation et une bienveillance réciproque ont présidé à cette négociation, de nature assez délicate, et en ont aplani les difficultés, à la satisfaction mutuelle des parties contractantes. Ce réglement du tarif est le mode d'après lequel, à la douane d'Elsneur des navires marchands acquittant les droits perçus au Sund par le gouvernement danois, sera essentiellement avantageux à tous les pavillons qui pratiquent la navigation de la Baltique; et sous tous ces rapports réunis, la conclusion de cette affaire doit être particulièrement agréable aux puissances maritimes. (*Moniteur.*)

CANDIDATS POUR LA PLACE DE MAIRE

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Messieurs,

Ayez la bonté de publier dans votre journal qu'à la demande d'un grand nombre de ses amis, M. WILLIAM FRERET a consenti à être mis sur les rangs, considérant à la place de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la prochaine élection. 19 janv.

☞ Nous sommes autorisés, par ses nombreux amis, à annoncer que M. DENIS PRIEUR est candidat pour la place de Maire de la Nouvelle-Orléans, à l'élection prochaine, et qu'il sera soutenu dans les trois Municipalités.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Louisa, Nulford, New York. J. E. Woodruff
Florence, Cushing, Philadelphie. S & J F Whitney
Navire à vapeur Natchez, Swizer, Havane, 8 Nicholson
Barque Pandora, Lunnan, Liverpool, Maxwell & Buchanan
Dale, Burton, Liverpool, Gestenhofer & David
Brick Growler, Palmer, Philadelphie, Alexander & Hynson
Goelette Belle del Mar, Randell, Kingston, &c. R Groning & co
Steamer Gen. Leavenworth, Nelson, St. Louis Valentine & Buddock

ARRIVES.

Bateau de remorque Pilot, Clark, des Passes—avec le navire Walter.
Bateau de remorque Mississippi, Davis, des Passes, avec la barque Helitas.
Bateau de remorque Claiborne, White, des Passes.
Bateau de remorque Fashion, Davis, des Passes, avec la barque William & Elizabeth.
Navire Walter, Christianson, de Philadelphie.
Navire Revolve, Hopkins, du Havre.
Barque William & Elizabeth, Pilcher, de Liverpool.
Barque Sultan, Burwell, de Boston.
Steamer Boston Barge, Walworth, Vicksburg.
" Augusta, Sullock, Bayou Sarah.
" Vicksburg, Glover, Vicksburg.
" Crescent City, Pennell, Mobile.
" Queen of the West, Brickell, Cincinnati.
" Walnut Hills, Mosely, Tchula.
" Brazilian, Anders, Cincinnati.
" Bogue Homa, Wilson, Minden.

MEMORANDA.

Havre, 7 janvier—Parti, navire Clinton, Hartley, N. Orléans.
Au Havre pour la N Orléans, navire Rochester, Owen, devant partir le 15 du 1er mars ses Lieu, Bayou, 30 fev.
Parti de Charleston pour ce port, 14 fev. brick Arabian, Foster.
A Baltimore pour ce port, brick Danube, Lane.
Parti de New York pour ce port, 9 fev. navire Jacob Pennell.
Expédié à Boston pour ce port, navire Clarissa Andrews, alby.
Parti de Gloucester, 6 fev, goel. Richmond. Holbrook.

COTON en balsis, à vendre par
17 f WM FRESIN, 36, Douane.

COMMERCIAL.

Nouvelle Orléans, Mardi soir 21 février 1842.

Même n'avons aucune chose à signaler aujourd'hui, car il ne s'est absolument rien fait sur la marché.

Ce matin à neuf heures de l'ouverture des Banques, on a reçu la certitude que les billets de quatre dollars d'autre part, généralement connus comme étant des Banques faibles, savoir: La Banque d'Orléans, la Banque d'Attakapas, l'Exchange Bank et la Banque des Améliorations, étaient refusés par les autres Banques soit en dépôt, soit en paiement des billets dûs. La conséquence immédiate en est décidé à ne de jeter une grande dépréciation sur la valeur des billets de ces quatre institutions. Plusieurs personnes détenteurs de ces billets et affrayées de cette nouvelle en ont disposés à une occompte qui a varié de à la pour cent, d'autres n'ont pas même pu trouver à s'en défaire. Aussi cette journée s'est elle terminée d'une manière tout à fait déplorable sans espoir d'améliorations pour le lendemain.

BOURSE DU HAVRE.
Ventes de Vendredi, 7 janvier.

COTONS.

			ACQ.	F. C.
190	balles	Louisiane	67	50
70	"	dito	74	
80	"	dito	68	
100	"	Mobile	70	50
100	"	Georgie C. S.	77	50
100	"	dito	77	50
100	"	dito	78	50
25	"	dito	79	
450	"	Virginie	80	
100	"	Camaux	80	

1184 balles.

Vendus du samedi, 8 janvier.

8	balles	coton Louisiane	84	Fr.
250	de	do	68	
82	do	do	70	
50	do	do	72	
140	do	Mobile	75	50
81	do	Georgie	79	50
47	do	do	80	
165	do	do	81	
100	do	do	79	50
33	do	do	78	
108	do	do	78	
50	do	do	79	
40	do	Virginie	80	

1087 balles.

Vendus du lundi, 10 janvier au matin.

67	balles	coton Louisiane	78	Fr.
21	do	do	77	
50	do	do	73	
185	do	do	71*	
401	do	do	69	
82	do	do	81	50
84	do	do	80	

893 balles.

—Les ventes cotées ce matin se composent en partie de ventes faites samedi, après la bourse.

Les prix sont sans changement, bien que l'on ait obtenu quelques hausses sur quelques cotons que ces passé.

La tendance de la saison rend assez difficile d'obtenir quelques renseignements à bourse, aussi nos bulletins du matin ne seront assez peu intéressant, surtout dans cette élection que demain sera, après avoir entendu les autres membres du cabinet.

La commission est encore en séance au départ du courrier.

—Les délibérations de la commission de l'adresse sont tenues fort secrètes. On en parle très peu dans les réunions de la salle des conférences. Tout ce que nous avons pu en apprendre cet après-midi, c'est qu'elle se prolongeraient plus que nous ne l'avions pensé d'abord. On ne pense pas maintenant que le projet puisse être lu en séance publique avant mercredi prochain.

—Le projet d'adresse, rédigé par M. Mérilhou, et qui sera lu demain dans les bureaux de la chambre des pairs, a été adopté à l'unanimité par la commission.

L'honorable rapporteur a retiré et reprend cette nouvelle de la noble Chambre sur toutes les questions de politique extérieure et intérieure. Il n'est pas douteux que les bureaux l'adoptent demain.

La discussion générale commencerait mardi.

—La commission de l'adresse n'a pas encore nommé son rapporteur: cette combination n'aura sans doute lieu qu'aujourd'hui. M. Dupin aîné, M. Dupin le jeune, dans pas être communiqué à la Chambre avant jeudi prochain, délai qui renvoie forcément l'ouverture de la discussion au lundi, 17. Nous avons déjà dit que le ministère était très contrarié de ce retard; nous n'avons aujourd'hui aucune raison de dire autre chose. Il est vrai que M. Guizot s'en est montré fort affecté hier soir et qu'il reproche à deux membres de la commission de l'adresse de n'avoir pas su faire marcher les choses du pas plus rondement.

(*Journal du Havre*)

Nous recontions hier, sur la foi d'une feuille ministérielle, que la arrivée à Paris du Duc de Montpensier, St. Boutenvil, allait probablement mettre fin à la guerre d'imposition que se font les deux cours des Tuileries et de Saint-Pétersbourg. Mais la *Presse*, qui a donné cette nouvelle, n'avait pas, non le droit, mais le pouvoir, pour ses renseignemens à très bonne source. Nous lisons dans le *Siècle*, à l'appui de notre assertion:

"Un grand nombre de députés ont pu avoir aujourd'hui [8 janvier] communication des lettres arrivées par le courrier de Saint-Pétersbourg, et dans lesquelles on rapporte que le chargé d'affaires de France a été jour ainsi dire frappé d'interdit comme on l'était par les excommunications au moyen âge. Dans les maisons où il se présente et où d'ordinaire il était reçu avec *empressement*, la consigne est d'être toujours absent à l'heure de ses visites. S'il entre au théâtre, les deux loges qui avoisinent la sienne se ferment et se vident. Nous nous bornons à ces détails, qui seront juger de la disposition d'esprit de l'empereur Nicolas. Au reste, cette disposition, à l'égard de la dynastie actuelle, n'a pas varié. On se souvient de ce projet d'institution d'un prince d'Allemagne, dont le frère venait d'entrer dans la maison d'Orléans: "*Votre frère n'est allié à une famille torée.*"

(*Journal du Havre*)

—Le *Journal des Débats* annonce que S. M. a commué la peine de mort prononcée contre Quénisset, Colombier et Joël Brasier; que le premier sera déporté et que les deux autres subiront la peine des travaux forcés à perpétuité. Le même journal ajoute que l'entérinement des lettres de commutation, dont nous annonçons pourhier, à la chambre des pairs, n'est point annoncé par le *Moniteur*.

Nous ferons remarquer que le *Bulletin des lois* publie la ratification du traité du 15 juillet.

Voici le texte de cet acte:

"Art. 1-r.—Sa Hautesse le sultan, d'une part, déclare qu'il a fait et fera révolution de ministère, à l'intérieur, en principe invariablement établi comme ancienne règle de son empire, et en vertu duquel il a été de tout temps défendu aux bâtimens de guerre des puissances étrangères d'entrer dans le détroit des Dardanelles et du Bosphore, et que, tant que la Porte se trouvera en paix, Sa Hautesse n'admettra aucun bâtiment de guerre étranger dans lesdits détroits.

"Et LL. MM. le roi des Français, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le roi de Prusse, et le roi de Sardaigne, d'autre part, s'engagent à respecter cette détermination du sultan, et à se conformer au principe ci-dessus énoncé.

"Art. 2.—Il est entendu, en résultant l'irrévocabilité de l'ancienne règle de l'empire ottoman, mentionnée dans l'article précédent, le sultan se réserve, comme par le passé, de délivrer des firmans de passage aux bâtimens légers sous pavillon de guerre, lesquels seront employés, comme il est d'usage, au service des légations des puissances amies.

"Art. 3.—Sa Hautesse le sultan se réserve de porter la présente convention à la connaissance de toutes les puissances avec lesquelles la Sublime Porte se trouve en relation d'amitié, en les invitant à y accéder."

Les signatures sont apposées dans l'ordre suivant: d'une part, MM. Bourqueney, Esterhazy, Neumann, Palmerston, Bulow et Brunow; de l'autre Chékib.

—Une convention relative au péage du Sund avait été négociée, de concert avec le gouvernement Britannique, par le Danemark, et les commissaires spéciaux d'Hégoto et effet par les cours de Stockholm et de Copenhague. Les ratifications ont été échangées le 20 novembre, en cette dernière résidence, entre le ministère des affaires étrangères et l'envoyé extraordinaire ministre plénipotentiaire de Suède et Norwège. Le respect des droits acquis, une sorte de conciliation sincère, esprit de conciliation et une bienveillance réciproque ont présidé à cette négociation, de nature assez délicate, et en ont aplani les difficultés, à la satisfaction mutuelle des parties contractantes. Ce réglement du tarif est le mode d'après lequel, à la douane d'Elsneur des navires marchands acquittant les droits perçus au Sund par le gouvernement danois, sera essentiellement avantageux à tous les pavillons qui pratiquent la navigation de la Baltique; et sous tous ces rapports réunis, la conclusion de cette affaire doit être particulièrement agréable aux puissances maritimes. (*Moniteur.*)

CANDIDATS POUR LA PLACE DE MAIRE

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Messieurs,

Ayez la bonté de publier dans votre journal qu'à la demande d'un grand nombre de ses amis, M. WILLIAM FRERET a consenti à être mis sur les rangs, considérant à la place de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la prochaine élection. 19 janv.

☞ Nous sommes autorisés, par ses nombreux amis, à annoncer que M. DENIS PRIEUR est candidat pour la place de Maire de la Nouvelle-Orléans, à l'élection prochaine, et qu'il sera soutenu dans les trois Municipalités.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Louisa, Nulford, New York. J. E. Woodruff
Florence, Cushing, Philadelphie. S & J F Whitney
Navire à vapeur Natchez, Swizer, Havane, 8 Nicholson
Barque Pandora, Lunnan, Liverpool, Maxwell & Buchanan
Dale, Burton, Liverpool, Gestenhofer & David
Brick Growler, Palmer, Philadelphie, Alexander & Hynson
Goelette Belle del Mar, Randell, Kingston, &c. R Groning & co
Steamer Gen. Leavenworth, Nelson, St. Louis Valentine & Buddock

ARRIVES.

Bateau de remorque Pilot, Clark, des Passes—avec le navire Walter.
Bateau de remorque Mississippi, Davis, des Passes, avec la barque Helitas.
Bateau de remorque Claiborne, White, des Passes.
Bateau de remorque Fashion, Davis, des Passes, avec la barque William & Elizabeth.
Navire Walter, Christianson, de Philadelphie.
Navire Revolve, Hopkins, du Havre.
Barque William & Elizabeth, Pilcher, de Liverpool.
Barque Sultan, Burwell, de Boston.
Steamer Boston Barge, Walworth, Vicksburg.
" Augusta, Sullock, Bayou Sarah.
" Vicksburg, Glover, Vicksburg.
" Crescent City, Pennell, Mobile.
" Queen of the West, Brickell, Cincinnati.
" Walnut Hills, Mosely, Tchula.
" Brazilian, Anders, Cincinnati.
" Bogue Homa, Wilson, Minden.

MEMORANDA.

Havre, 7 janvier—Parti, navire Clinton, Hartley, N. Orléans.
Au Havre pour la N Orléans, navire Rochester, Owen, devant partir le 15 du 1er mars ses Lieu, Bayou, 30 fev.
Parti de Charleston pour ce port, 14 fev. brick Arabian, Foster.
A Baltimore pour ce port, brick Danube, Lane.
Parti de New York pour ce port, 9 fev. navire Jacob Pennell.
Expédié à Boston pour ce port, navire Clarissa Andrews, alby.
Parti de Gloucester, 6 fev, goel. Richmond. Holbrook.

COTON en balsis, à vendre par
17 f WM FRESIN, 36, Douane.

VENTES DE SHERIF.

Chs. Caffin vs Pierre Jouve.

COUR DE PAROISSE—No 14,330 En vertu d'un ordre à moi adressé par l'hon Cour de paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu sur les lieux, à l'encognure des rues Chartres et Douane, dans cette ville, Jeudi, le 3 mars 1842, à 10 heures de matin.

Le contenu du magasin situé à ladite encognure des rues Chartres et Douane, consistant en marchandises, ustensiles, chez, et chapeaux pour femme, en jouets, en poupées, en bonbons, &c. &c. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

V. ALLAIN,
21 fev—4f,9pd Shériff de la Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour de justice—Paroisse d'Orléans, 1er arrondissement.

EN vertu d'un ordre de Feu Hon. Juge, à moi adressé par l'Honorable Arthur Foutier juge de paix du 1er arrondissement de la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique sur l'hôtel-de-ville de Jeudi, le 3 mars 1842, à 10 heures de matin, les droits, titres et prétentions de Mr. Martin (du Nord) ses héritiers et ayant droit, à la succession